L'UAPED

L'équipe est composée de :

- **Médecin de santé sexuelle**
- **Médecin légiste**
- **Psychologues-experts**
- **Psychologue**
- **Assistante sociale**
- **Infirmière**
- **Cadre de santé coordinatrice**
- **Secrétaire**

Elle est basée au Pôle Femme-Enfant du Centre Hospitalier de Saint-Dizier.



UAPED

Unité d'Accueil Pédiatrique d'Enfance en Danger

NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
03 25 56 84 71
service.uaped@ch-saintdizier.fr

Centre Hospitalier de Saint-Dizier
1er étage
Palier maternité / pédiatrie
1 rue Albert Schweitzer
52100 Saint-Dizier

26.09.2025

UN ÉTABLISSEMENT DU GHT CŒUR GRAND EST

UAPED



UAPED

Unité d'Accueil Pédiatrique d'Enfance en Danger

CH SAINT-DIZIER Geneviève de Gaulle Anthonioz

UAPED

Une UAPED regroupe, dans un centre hospitalier, des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent et des locaux adaptés à la réalisation d'une audition.

L'orientation en UAPED se fait UNIQUEMENT par les autorités judiciaires ou les services d'enquêtes saisis dans le cadre d'une procédure médico-judiciaire.

QUELLES MISSIONS ?

Les missions de l'UAPED se déclinent selon 3 volets :

Volet médical

Prise en charge des mineurs victimes de toutes formes de violence, afin de permettre un accès facilité à un parcours de soins adapté à leurs besoins.

Volet Judiciaire et médico-légal

Dans le cadre d'une procédure judiciaire, l'UAPED permet que le mineur victime soit entendu par les services enquêteurs dans des conditions adaptées à son âge, grâce à la mise à disposition d'une salle d'audition. […] L'audition, les examens médico-légaux voire les expertises sont donc réunies en une même unité de lieu et de temps évitant ainsi au mineur de potentiels nouveaux traumatismes liés aux diverses phases de la procédure judiciaire.

Volet « Ressources »

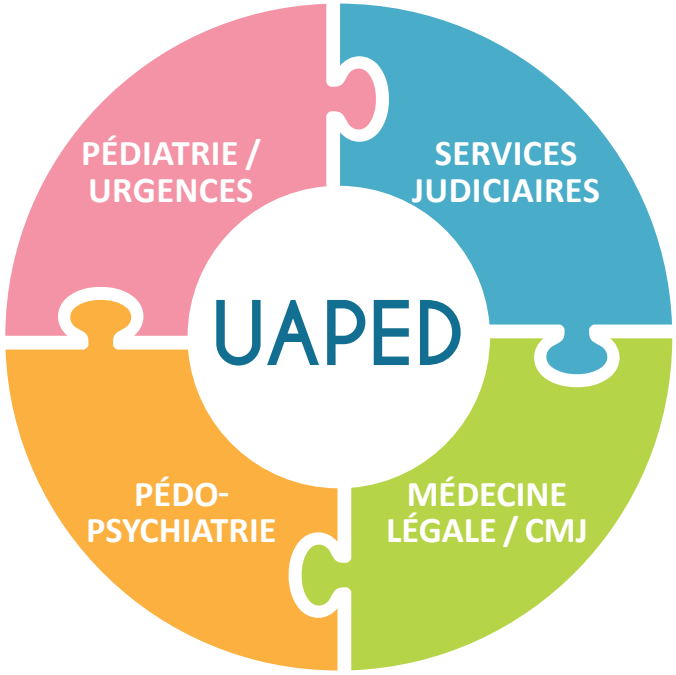
L'UAPED assure, en direction des professionnels du territoire, une mission d'aide au repérage et au diagnostic lors des situations de suspicions de violence, hors procédure judiciaire. Elle peut assurer des conseils et un appui à tout professionnel de santé pour toute question liée au parcours de soins d'un mineur victime de violences suspectées ou avérées.

POUR QUI ?

Les mineurs, émancipés ou non, victimes de toutes formes de violences graves, de négligences, maltraitances, harcèlement ou suspicions de violences. Les mineurs évoluant dans un contexte familial ou environnemental violent peuvent également être accueillis.

L'orientation se fait UNIQUEMENT par les autorités judiciaires ou les services d'enquêtes saisis dans le cadre d'une procédure médico-judiciaire.

En fonction des besoins de l'enquête mais également des besoins du mineur, les examens complémentaires ainsi que le parcours de soins seront coordonnés par l'équipe UAPED.



En interne, au Centre Hospitalier, l'équipe UAPED intervient sur sollicitations, pour toute problématique de violences, avérées ou suspectées chez un mineur.

PROCÉDURE UAPED

- **Recueil des premières informations et réquisition des forces de l'ordre** lors de leurs sollicitations
- **Coordination et programmation de l'audition et des examens** avec les professionnels concernés, selon les réquisitions
- **Accueil du mineur et des accompagnant(s) dans les locaux UAPED suivi d'un temps d'échange** avec le professionnel de l'UAPED «Fil Rouge» : présentation des locaux, du déroulé de l'audition et de l'officier en charge de celle-ci.
- **Audition :** réalisée par la Gendarmerie ou la Police. Un enquêteur auditionne l'enfant tandis qu'un second procède aux enregistrements. En fonction des besoins et des disponibilités des professionnels amenés à rencontrer l'enfant (médecin légiste, pédopsychiatre...), ceux-ci peuvent assister à l'audition à travers la vitre sans tain afin d'éviter la répétition des faits par le mineur.
- **Evaluation et/ou examens cliniques en fonction des réquisitions :** expertise médicale et / ou psychologique, avis gynécologique, avis pédopsychiatrique... Un professionnel «Fil Rouge» oriente le mineur pour faire le lien avec les professionnels.
- Si nécessaire, hospitalisation pour réalisation des premiers soins et / ou mise à l'abri (uniquement sur orientation médicale).
- **Coordination et Orientation vers un parcours de soins en fonction des besoins du mineur par le service UAPED.**
- **Possibilité d'évaluation à distance, de l'audition, par l'équipe UAPED, des besoins du mineur et de son entourage.**